

1^{er} Open d'été de Vandœuvre-Echecs

Jeudi 19 au dimanche 22 août 2021

Règlement Intérieur

Préambule COVID-19

Les dispositions suivantes sont mises en place pour le 1er Open d'été de Vandœuvre-Echecs :

- Tables de jeu disposées de façon à respecter la distanciation.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique partout.
- Aucun spectateur ni accompagnateur dans les salles de jeu.
- Les joueurs doivent quitter les salles de jeu dès leur partie terminée.
- Les personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 doivent en informer l'organisateur et quitter sans délai l'enceinte du tournoi.
- Chaque participant doit fournir un numéro de téléphone et un email lors de l'inscription.
- Port du masque obligatoire pour tous les joueurs et le staff organisation et arbitrage.
- Les joueurs majeurs doivent présenter leur Pass Sanitaire valide avant chaque ronde. A défaut, le joueur ne peut pas jouer la ronde en question et son adversaire gagne par forfait.
- Pas de traditionnelle poignée de mains, ni en début ni en fin de partie.
- Les joueurs renoncent à analyser leurs parties sur place.
- Les joueurs quittent le moins souvent possible leur place de jeu pendant la partie.
- Jeux et pendules désinfectés pour chaque ronde.
- Le responsable COVID-19 sera Anastasia Savina tél : 07.83.00.03.81

État de la situation au 18 août 2021. Ces dispositions pourront être modifiées en fonction des décisions ministérielles ou fédérales.

Article 1 : Organisation

Le club Vandœuvre-Echecs organise son 1^{er} Open d'été, du 19 au 22 août 2021, au Domaine du Charmois, avenue du Charmois, 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY.

L'Open se compose de 2 tournois (A et B) homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°52907 et 52908, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées pour le Elo FIDE de septembre 2021. Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Échecs, ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les deux tournois se fait de la manière suivante :

- Tournoi A : joueurs de tout classement Elo.
- Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1600.

Le classement pris en compte est le dernier classement Elo publié au 1er août 2021.

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88ème Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1er janvier 2018). Les appariements se font au système Suisse pour tous les tournois (forts-faibles, aucune protection de club, de famille).

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.6) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sont appariés à la ronde 1 tous les joueurs ayant pointé au préalable (contrôle de la licence et du pass sanitaire).

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :

- 1h30 + 30s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi A.
- 50 min + 10s/coup (Fischer) par joueur pour l'intégralité de la partie dans le tournoi B.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Tournoi A

Pointage le jeudi 19 août du 9h30 à 11h.

Ronde 1 : 19/08 à 11h15

Ronde 2 : 19/08 à 17h00

Ronde 3 : 20/08 à 10h00

Ronde 4 : 20/08 à 16h00

Ronde 5 : 21/08 à 10h00

Ronde 6 : 21/08 à 16h00

Ronde 7 : 22/08 à 10h00

Tournoi B

Pointage le jeudi 19 août du 9h30 à 11h.

Ronde 1 : 19/08 à 11h15

Ronde 2 : 19/08 à 14h00

Ronde 3 : 19/08 à 17h00

Ronde 4 : 20/08 à 10h00

Ronde 5 : 20/08 à 13h00

Ronde 6 : 20/08 à 16h00

Ronde 7 : 21/08 à 10h00

Ronde 8 : 21/08 à 13h00

Ronde 9 : 21/08 à 16h00

Ronde 10 : 22/08 à 10h00

Ronde 11 : 22/08 à 13h00

Remise des prix commune pour les 2 tournois : le dimanche 22 août vers 15h30.

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi. Les résultats pourront être inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si

cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Numéro de téléphone de l'arbitre principale Anastasia SAVINA : 07.83.00.03.81

Article 5 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A ou B :

- Adultes 20€
- Jeunes 10€

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi.

L'inscription ou le paiement sur place ne sont pas autorisés.

La liste des prix sera affichée le deuxième jour.

Tous les prix sont attribués à la place réelle (pas de partage).

Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 6 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0pt). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 puis Performance.
- Cumulatif puis Performance.
- Kashdan (victoire à 4 pts, nulle à 2 pts et défaite à 1 pt) puis Performance.

Article 7 : Nulles par consentement mutuel

Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la perte de la partie pour les deux joueurs (score 0-0). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles (pat, position morte, triple répétition de position, règle des 50 coups).**

Article 8 : Le Bye

Tout joueur des tournois A et B pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.**

Article 9 : Le Pass Sanitaire

Le Pass Sanitaire est obligatoire pour tous les joueurs majeurs. La vérification de QR codes (sur téléphone ou papier) s'effectue à l'entrée du tournoi et avant chaque ronde grâce à l'application « TousAntiCovid Vérif ».

A défaut du Pass Sanitaire le joueur majeur ne peut pas jouer la ronde en question et son adversaire gagne par forfait, aucune dérogation n'est possible.

Article 10 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.**

Article 11 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 12 : Arbitrage

Arbitres : Anastasia SAVINA (AFO2), Claude ADRIAN (AFO2), Nicolas SCHMITT (AFO1), Sébastien SOBRY (AFC)

Article 13 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Christophe Philippe, directeur de Vandoeuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive. Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 14 : Contrôles Anti-Dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 16 : Photographies

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 17 : Responsable sécurité

Le responsable sécurité/médical est l'organisateur, Christophe PHILIPPE (06 82 52 40 14).
La responsable COVID-19 est Anastasia SAVINA (07.83.00.03.81).

L'organisateur
Ch.Philippe



L'arbitre principale
A.Savina

